

Motion proposée lors du Conseil d'Administration du Collège Françoise Dolto du jeudi 06 mars 2025.

Le conseil d'administration du collège Françoise Dolto, réuni ce jeudi 06 mars 2025, prend acte des annonces faites au niveau académique concernant la nouvelle baisse de dotation que nous allons subir. Sous couvert de simplement s'adapter à la démographie, cette dernière va entraîner une dégradation des conditions d'études pour nombre d'élèves (hausse des effectifs, diminution de l'offre de formation) et en particulier pour les plus fragiles d'entre eux puisque les dotations concernant les ULIS et les UPE2A vont être rabotées.

Le rectorat de Paris a pu s'enorgueillir, à juste titre, d'accueillir les enfants non-francophones dans de meilleures conditions qu'ailleurs, en leur offrant un peu plus de moyens que ce que prévoyaient les textes officiels. Mais les restrictions budgétaires depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron ont entamé cette petite marge. Cette année, c'est le coup de grâce : les dotations seront strictement au minimum prévu nationalement.

Les élèves en situation de handicap scolarisés en ULIS ne sont pas mieux lotis. Ils auront eux aussi moins d'heures en co-enseignement à la rentrée prochaine, alors qu'elles et ils ont souvent besoin de plus de temps pour leurs apprentissages. Les temps d'inclusion scolaire se feront de surcroît dans de moins bonnes conditions. Encore une fois, ce sont les plus fragiles qui sont victimes de ces arbitrages.

Le Conseil d'Administration du Collège Françoise Dolto tient donc à faire part de son indignation face à l'annonce pour la 5^{ème} année consécutive d'une baisse de notre dotation accompagnée néanmoins, comme les deux années précédentes, de demandes institutionnelles sans les moyens nécessaires pour les mettre en place.

Suite à nos courriers transmis par voie hiérarchique à la direction de l'Académie et à l'issue de notre entretien avec un conseiller technique du Recteur pour les établissements et la vie scolaire (CT-EVS), nous avons cru comprendre qu'aucune heure supplémentaire ne nous serait attribuée pour pallier cette diminution de moyens.

Nous déplorons une nouvelle fois que la seule liberté dont dispose le Conseil d'Administration soit de discuter de la répartition de moyens insuffisants ne permettant pas de répondre à la diversité des besoins de nos élèves.

Nous redemandons par cette motion que les moyens qui nous sont alloués soient abondés à hauteur d'au moins 19 heures : 4 heures pour le rétablissement de la marge ULIS, 5 heures pour doubler les disciplines en 3^e au brevet n'ayant pas actuellement de demi-groupes (technologie et histoire), 10 heures pour la mise en place de la réforme des groupes d'approfondissement en mathématiques et français en classe de 4^e et 3^e sans baisse de l'horaire en effectif réduit.

Cette motion se veut un soutien aux actions syndicales et un appel à une politique éducative respectueuse des besoins des élèves, des personnels et des valeurs de l'École Publique.

Les élus des personnels, des fédérations de parents d'élèves (FCPE Dolto & Union Dolto)
et des représentants des collectivités du collège Françoise Dolto.